

AL Caluire Basket: Projet sportif 2025/2026

Depuis plusieurs saisons, notre club est entré dans une phase de dynamisme tant au niveau sportif (maintien des équipes fanions au niveau national, des équipes jeunes au niveau régional), lié à notre effort de professionnalisation de nos formateurs, qu'au niveau du développement du basket pour tous (basket santé, basket loisirs). Afin de maintenir ce dynamisme, il nous apparait important de toujours faire évoluer notre projet sportif et de le partager avec tous nos licencié(e)s et les parents de nos jeunes joueuses et joueurs.

En intégrant le club, chaque licencié accepte le projet sportif établi par le Comité Directeur prenant en compte les contraintes internes et externes liées à la gestion d'un club (financières, matérielles et humaines) et intégrant le fait que le club est reconnu par la Métropole lyonnaise comme club amateur de haut niveau, passerelle entre clubs voisins à vocation départementale et ceux professionnels et, donc, à ambition régionale.

Des constats:

- Le club est passé de 259 licenciés en 2020 à plus de 350 en 2025, une évolution importante liée sans doute à un attrait pour le basket-ball mais aussi pour notre club.
- Le club est mixte et propose des équipes à tous les niveaux.
- Nos équipes séniores vont continuer d'évoluer aux plus hauts niveaux amateurs pour la saison 2025/2026 (NF3 et PNF pour les filles, NM3 et RM2 pour les garçons) mais sont composées de peu de joueuses ou joueurs formé(e)s au club.
- Nos équipes Jeunes progressent dans la continuité des saisons précédentes. Lors de la saison 2024/2025, 5 équipes (U13F, U15F, U15M, U18M et U21M) ont évolué au niveau régional, dont le niveau Région 2 pour les équipes U21M et U18M. Après les U13F lors de la saison 2023/2024, les U15M ont été champions Région 3 et les U15F vice-championnes Région 3.
- Le club a tissé des liens avec le club de de Rillieux pour partager créneaux et équipes et avec celui de Collonges dans la gestion des joueuses et joueurs et l'organisation de stages lors des vacances scolaires.
- Le club travaille avec les écoles primaires et collèges de Caluire pour développer les filières de recrutement local.
- Compte tenu de l'occupation des gymnases de Caluire sur la semaine, aucun nouveau créneau d'entrainement ne peut nous être proposé par la mairie.
- L'investissement et l'attention portée au recrutement et à la formation en vue d'assurer la pérennisation de nos entraineurs, commencent à porter leurs fruits.
- L'émergence du Basket Santé et le développement du Basket Loisir apportent de nouvelles perspectives d'activités dans le club.

PS V.06/25 1

Commission Sportive Juin 2025



Dans le cadre de ses évolutions, le club doit tenir compte de ses contraintes financières.

Sur cette base, un certain nombre d'orientations sont retenues :

- Le club offre différentes possibilités aux licenciés : compétition (U09 à Séniors), loisirs (seniors et jeunes), découverte (U07) et santé (adultes, jeunes, handicapés).
- Une structure d'équipes permettant de répondre aux objectifs (compétition/loisirs) dans le respect des contraintes externes et internes est proposée.
- Le club mettra en place deux équipes par catégorie jusqu'en U13 (lorsque l'effectif le permet).
- La gestion de deux équipes par catégorie se doit d'être encadrée. Pour l'entrainement, les séances seront couplées au moins une fois, car il est important que tous les joueurs évoluent ensemble pour favoriser les progressions et la mixité entre première et deuxième année, forts et moins forts. En revanche, pour la constitution des équipes, la notion de niveau sera recherchée à partir de U11, afin de constituer des groupes homogènes sur le terrain.
- Les efforts de structuration des catégories U09 et U11 se sont poursuivis avec le dépôt d'une labellisation de l'école de mini basket et la nomination d'un correspondant. Notre objectif est de clairement professionnaliser notre formation. Dans ce domaine, les liens avec les écoles primaires de Caluire sont à pérenniser pour donner l'envie aux jeunes de nous rejoindre.
- Jusqu'en U13, dans la mesure du possible, tous les jeunes pourront jouer le samedi sous conditions d'assiduité, de comportement approprié et de motivation.
- Le club continuera de mettre en place des passerelles entre équipes jeunes en fonction du niveau de chaque joueuse ou joueur avec la possibilité d'un 3^{ème} entrainement avec l'équipe en dessus ou en dessous, en concertation entre les entraineurs.
- Le club souhaite que ses équipes jeunes, notamment sur les hautes catégories, évoluent à un niveau régional, afin, qu'à terme, ces jeunes puissent intégrer nos équipes séniores jouant principalement à des niveaux nationaux et régionaux.
- A partir de U15, le club ne proposera qu'une seule équipe jeune par catégorie. Cette orientation résulte principalement de la nécessité de limiter le nombre d'équipes, compte tenu du nombre restreint de créneaux d'entrainement et de matchs mis à notre disposition et d'intervenants disponibles, mais aussi des difficultés rencontrées par le passé lors de la gestion d'équipes 2 sur ces catégories jeunes.
- L'orientation précédente pourra, dans certains cas, conduire le club à faire des choix lors de la constitution d'un groupe pour une catégorie donnée lorsque le nombre de licenciés candidats est trop important ou lorsque le niveau du licencié candidat ne lui permet pas d'intégrer le groupe. La sélection est en cohérence avec le projet du club de voir ses équipes évoluer au niveau régional. Dans la mesure du possible, des groupes élargis seront constitués mais cela pourra limiter le nombre de matchs proposés à certains licenciés. Le club mettra tout en œuvre pour apporter des solutions à ses licenciés non sélectionnés, en concluant des partenariats avec des clubs satellites et en développant son offre loisirs jeunes.

PS V.06/25 2

Commission Sportive Juin 2025



- Le club poursuit sa recherche des partenariats avec des clubs de proximité. C'est le cas avec celui de Rillieux, permettant de proposer des équipes en entente évoluant à un niveau départemental ou des prêts de joueuses ou joueurs; ces joueuses ou joueurs, tout en restant licencié(e)s dans notre club, pourront pratiquer une activité pleine et entière. C'est aussi le cas avec le club de Collonges dans l'échange de joueuses et joueurs.
- Compte tenu des orientations précédentes, le recrutement externe dans les catégories à partir des équipes U15 ne pourra se faire que sur un critère sportif justifié en lien avec l'ambition régionale du club.
- Dans la mesure de ses capacités financières, le club va continuer d'organiser son staff entraineurs en privilégiant une structure resserrée (emploi temps plein par exemple) et des personnes qualifiées. Il proposera des formations fédérales aux entraineurs et à nos jeunes intéressés.
- Des réunions et échanges entre les entraineurs du club sur des thèmes définis ensemble (4 par saison) continueront d'être organisés. En particulier, un projet pédagogique et d'identité de jeu est en cours de construction avec une progression technico-tactique catégorie par catégorie, il devra être achevé d'ici fin 2025. Une ligne commune sur les principes de jeu (offensifs et défensifs) entre les équipes séniores et U21M et U18F sera recherchée afin de favoriser des passerelles entre elles.
- Le club mettra en place des formations d'arbitre.
- Le club va continuer à structurer son offre de Basket Santé (adultes, handicapés, ...) et Loisirs (séniors (masculin et féminin), jeunes (adolescents et mini-basket)) en proposant des créneaux, notamment les week-ends.
- Toute décision concernant un enfant devra être présentée et discutée avec ses parents avant son application. Dans les catégories jusqu'à U18, associer, dans la mesure du possible, les parents à la vie sportive de l'enfant dans le club est primordial.
- Le club se réserve le droit de ne pas renouveler la licence de certains joueurs dans le cas où des critères comme l'implication, la motivation et l'assiduité ne sont pas remplis.
- Il est également rappelé que toute amende consécutive à une (ou plusieurs) faute(s) technique(s) ou disqualifiante(s) sera refacturée intégralement au licencié.

PS V.06/25 3